



COMMUNE
DE
CROISILLES
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

Compte Rendu Conseil municipal du 21 mai 2022

Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	P	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	AE (Fabien Sellier)	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	AE (Mathieu Rebout)	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	AE (Jean-Paul Wissocq)	Raphaele MAGGIOTTO	AE (Monique Vandewalle)
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	P
Mathieu REBOUT	P	Hervé SAINT-POL	AE (Alain Grébert)
Caroline SANTERNE	AE (David Bulcourt)	Eric SELLEZ	AE (Gérard Dué)
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Paul WISSOCQ	P	19 votants	

P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – () : procuration

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 10h30

Déroulé de l'ordre du jour :

En préalable à l'ouverture de l'ordre du jour, Monsieur Jean-Paul Wissocq désire faire une déclaration quant à la situation du personnel de la commune au nom du groupe « Avec vous, pour une nouvelle vision de Croisilles ». Suite à cette intervention, Monsieur Fabien Sellier expose au Conseil Municipal sa position via une déclaration préparée en vue du présent conseil municipal.

Ces interventions n'étant pas inscrites à l'ordre du jour et concernant en partie des situations relevant du personnel de la commune, elles ne sont pas jointes au présent document mais sont consultables sur demande auprès des intéressés.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 avril 2022

Il vous est demandé d'approuver le compte rendu.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

2. Construction d'une halle couverte par la CCSA, délibération municipale

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture des dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des collectivités Territoriales qui pose le principe d'une confirmation par chaque conseil municipal des communes, membres de l'intercommunalité dans le cadre d'une majorité qualifiée sur toute délibération communautaire ayant pour objet la modification des statuts de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire rappelle ensuite au conseil municipal le programme d'actions retenues par les services de l'Etat au titre du programme FISAC 2016 et plus particulièrement le projet de construction d'une halle couverte à Croisilles permettant de renforcer l'attractivité du bourg et de dynamiser la vente de produits locaux en circuits courts.

Monsieur le Maire indique que la concrétisation de ce projet passe par une modification statutaire suite aux remarques de la Préfecture précisant que la création et la gestion des halles et marchés relève de la compétence de droit commun des communes et non de la compétence développement économique des intercommunalités et nécessite de ce fait une prise de compétence facultative ainsi rédigée : création, gestion et entretien de la halle couverte de Croisilles.

Monsieur le Maire précise que cette compétence a fait l'objet d'une validation par le conseil communautaire lors de sa séance du 5 avril 2022 à la majorité de 62 voix pour et 5 voix contre.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la prise de compétence par la CCSA telle que décrite ci-dessus.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

3. Délibérations concernant la Maison des Habitants

Sortie à Dinan (dimanche 12 Juin 2022)

Tarifs :

Habitants de Croisilles : adulte 15€ (30€ avec restaurant) – moins de 17 ans 12€ (20€ avec restaurant)

Habitants extérieurs à Croisilles : adulte 30€ (56€ avec restaurant) – moins de 17 ans 30 € (45€ avec restaurant)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Sortie à Calais (dimanche 30 juillet 2022)

Tarifs :

Habitants de Croisilles : 5 € + 5€ avec l'option musée de la Dentelle

Habitants extérieurs à Croisilles : 10 € + 5€ avec l'option musée de la Dentelle

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Sortie à Saint Jans Cappel (mardi 09 aout 2022)

Tarifs :

Habitants de Croisilles : 5 €

Habitants extérieurs à Croisilles : 10 €

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Sortie au Parc Astérix (samedi 03 septembre 2022)

Tarifs :

Habitants de Croisilles : adulte 25€– moins de 3 ans 5€

Habitants extérieurs à Croisilles : adulte 36€ – moins de 3 ans 5 €

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Sortie au zoo d'Amiens (dimanche 02 octobre 2022)

Tarifs :

Habitants de Croisilles : 5 €

Habitants extérieurs à Croisilles : 10 €

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Sortie à la villa Cavrois et au musée « la Piscine » de Roubaix (samedi 08 octobre 2022)

Tarifs :

Habitants de Croisilles : 5€ (20€ avec restaurant)

Habitants extérieurs à Croisilles : 10€ (30€ avec restaurant)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

REAAP

La Maison des Habitants sollicite un accompagnement dans le cadre des appels à projets « REEAP ».

Le projet concerne deux actions :

1. Améliorer et/ou conforter la construction de la relation parents / enfants autour d'activités parents /enfants
2. Permettre un échange ou une réflexion sur les pratiques éducatives parentales en organisant des temps de rencontre parents et grands débats

Une aide de 5000 euros sera demandée dans le cadre de cet appel à projet, adressé à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Subvention de fonctionnement

Une demande de subvention de fonctionnement notamment dans le cadre d'organisation de sorties sera déposée. Ces sorties ont pour objectifs de :

- Mettre en œuvre des sorties familiales préparées avec les habitants
- Permettre aux familles de renouer des relations avec d'autres habitants
- Rendre accessible ces sorties à tous par des tarifs très bas
- Avoir une mixité sociale lors de ces sorties
- Créer du lien entre les habitants

Une aide de 3000 euros sera demandée dans le cadre de l'appel à projet adressée à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Fonds Publics et territoires

Une demande de subvention visant à accompagner les jeunes aux usages du numérique et des médias sera déposée. Ce projet a pour objectif :

- De développer des ateliers d'initiation à la programmation et à la robotique avec le conseiller numérique en y intégrant des aspects de prévention et de sensibilisation aux pratiques numériques.

Une aide de 8000 euros sera demandée dans le cadre de cet appel à projet adressé à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Demande de formation

Madame Christelle DATHY, Animatrice Titulaire au sein du Centre Social souhaite s'inscrire à la formation DESJEPS. Cette formation dure 21 jours (1 journée de formation par mois) d'avril 2022 à juin 2024 hors juillet et août. L'organisme de formation et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement d'Auxi le Château et propose cette formation au coût de 3500,00 €

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Animation jeux-vidéos pour le ados

L'association Holiday Geek Cup est intervenue le vendredi 22 avril pour organiser un tournoi de jeux vidéos à destination des ados lors des vacances scolaires. Cette animation s'est faite en partenariat avec le Chargé de Transition Numérique qui a pu présenter des métiers et formations liés au multimédia. Le cout de cette intervention est de 200 €

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

4. Questions diverses

Questions du groupe « avec vous, pour une nouvelle vision de Croisilles »

- **Concernant le dossier de Mr et Mme Deltour, sur les dégradations qu'ils subissent régulièrement sur leur grillage. Dégradations liées au non respect de la signalisation et de la vitesse importante de certains à l'intersection de la rue max joly et de la rue de l'argilière. Il avait été dit lors d'un précédent conseil que la mairie allait se rapprocher de la gendarmerie. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est à ce jour étant donné que nous vous avons sollicité par mail il y a un peu plus d'un mois suite à de nouvelles dégradations, mail auxquels nous n'avions pas eu de réponse.**

Monsieur le Maire a rencontré Mme Deltour. Un stop a été posé le 20/05, un miroir sera posé courant de semaine prochaine.

- **Est-il possible de modifier les horaires des conseils municipaux ? en semaine à 19h car parfois compliqué de libérer le samedi matin !!**

Difficile de trouver un moment qui convienne à tous.

- **Avec le contexte du conflit en Ukraine, nous allons continuer à accueillir sur notre territoire français un volume croissant de réfugiés Ukrainiens. Nous vous avons proposé d'accueillir des réfugiés Ukrainiens dans l'ancienne Gendarmerie le temps de l'acquisition par la Com de Com du site et du lancement des travaux de rénovation, puis de voir comment basculer progressivement les missions du CAES à l'ancien EHPAD en accueil de réfugiés Ukrainiens. Lors d'un échange en mairie, vous m'aviez dit que vous n'aviez pas lu le mail de proposition mais que vous n'y étiez pas favorable car cela allait coûter à la commune. Pour autant vous deviez en parler le lundi suivant en réunion de bureau de la CCSA. Donc quelle est votre positionnement ? et si la réponse est non alors pourquoi ?**

Monsieur le Maire rappelle qu'un article de la Voix du Nord du 18 mai 2022 montre que la tendance actuelle est le retour des réfugiés ukrainiens vers les zones frontalières de l'Ukraine (notamment en Pologne).

David Bulcourt précise que l'ancienne gendarmerie ne présente pas les conditions nécessaires d'accueil acceptables à ce jour et que par ailleurs, la commune s'est engagée à recevoir des réfugiés par le biais du CAES. Les réfugiés ukrainiens ne sont pas amenés à intégrer un CAES en raison de la nature même de leur statut. Il n'est pas prévu de rompre la convention avec l'Etat concernant le CAES, la charge de l'accueil reviendrait alors totalement à notre commune.

Enfin, Fabien Sellier rappelle que la commune de Croisilles, à travers la majorité communale, a, depuis octobre 2016, déjà largement contribué, et continue de, à son devoir et sa mission d'accueil de réfugiés.

Mathieu Rebout fait la remarque que lorsqu'il y a des sorties (Maison des Habitants, autres associations...) avec départ en bus, les gens ont tendance à se garer sur la place monopolisant l'ensemble du stationnement qui n'est alors plus disponible pour les usagers et clients des commerçants (boulangerie, café, marché...).

Pour les sorties les samedis et dimanches, il sera proposé aux organisateurs que les participants puissent se garer dans la cour d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h15

Pour mémoire, le présent compte rendu n'est pas une retranscription littérale des débats et échanges mais une synthèse de ces derniers.